

Délibération n° A21-2-3

Objet : Election du(de la) Second(e) Vice-président(e) de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et plus précisément son article 9,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté Préfectoral IDF 2021-09-15-00001, portant publication de la liste des membres du Conseil d'Administration de l'EPFIF, en date du 15 septembre 2021,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Elit comme Second Vice-président de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France :

- Madame Marie-Christine CAVECCHI



LE PRESIDENT DE L'EPFIF
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



LE PREFET DE REGION
ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS
MARC GUILLAUME

-4 OCT. 2021